

L'objectif de ce colloque est de présenter les principales questions pratiques que soulève le droit des sûretés, tant réelles et personnelles, à l'heure de la réforme qui devrait faire l'objet de plusieurs textes publiés au cours du printemps. Il se déroulera sur deux demi-journées, la première consacrée aux sûretés réelles et la seconde, prévue le 10 juin 2021, aux sûretés personnelles. La réforme sera présentée par des représentants de la chancellerie. Elle sera commentée par la doctrine et par des praticiens. Un conseiller rapporteur exposera par ailleurs quelques arrêts récents rendus par la chambre commerciale en cette matière.

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation
www.courdecassation.fr

COLLOQUE 2021

Colloque Cour de cassation

“ Actualité du droit des sûretés ”

7 mai 2021

de 16 heures à 19 heures

Grand'Chambre de la Cour de Cassation



7 mai 2021

Actualité du droit des sûretés réelles

Sous la présidence de **Jean-Pierre Rémerly**, *doyen de la chambre commerciale de la Cour de cassation*

Le constat de la commission Grimaldi et les propositions
Quelques arrêts récents de la Cour de cassation
La réforme à venir

Intervenants :

Jocelyne Vallansan, *conseillère à la chambre commerciale de la Cour de cassation, membre de l'institut Demolombe - Université de Caen-Normandie*

Michel Grimaldi, *professeur émérite de l'Université Paris II*

Charles Gijbers, *professeur à l'Université Rouen Normandie*

Juliette Mongin, *chef du bureau du droit des obligations – Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS)*
(pour la partie réforme du code civil)

Julien Rosier, *adjoint au chef du bureau du droit de l'économie des entreprises – Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS)*
(pour l'approche procédures collectives)

Marc Sénéchal, *mandataire judiciaire*